

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 34 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le Journal officiel :

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son pontificat, le Saint-Père a adressé à tous les évêques et patriarches de la chrétienté une encyclique dans laquelle nous relevons ce passage relatif à la France :

« A tous ces motifs de nos chagrins s'ajoute, vénérables frères, cette longue et déplorable série de calamités et de malheurs qui ont si longtemps poursuivi et frappé la très-noble nation française. Dans ces jours mêmes, cette série de maux a été accrue en d'immenses proportions par les excès inouis d'un ramas effréné d'hommes perdus, particulièrement par le crime atroce de parricide consommé dans le meurtre de notre vénérable frère l'archevêque de Paris. Vous imaginerez facilement à quel point ont dû nous émouvoir des actes qui ont agité d'horreur tout l'univers. »

Le Saint-Père ne se borne pas à nous donner, toutes les fois que l'occasion s'en présente, des témoignages officiels de son affectueux intérêt. Joignant les actes aux écrits, il a fait parvenir à M. le ministre des affaires étrangères une somme de 50,000 francs pour être distribuée aux victimes innocentes de l'insurrection de Paris. M. le ministre s'est empressé de verser cette somme entre les mains de M. le préfet de la Seine et d'écrire au nonce pour le prier d'offrir au Saint-Père l'hommage de sa respectueuse gratitude.

De plus, en apprenant la spoliation de nos sanctuaires, Pie IX a rassemblé tous les vases sacrés qu'il a pu se procurer. Il a complètement dépouillé sa chapelle. Ces précieuses offrandes ont été expédiées par ses soins, et seront reçues par le clergé de Paris avec le sentiment de reconnaissance et de vénération que doit naturellement provoquer cette délicate générosité.

Le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, a adressé à M. Ernest Picard la lettre suivante :

« Versailles, 12 juin 1871.

« Mon cher collègue,

« J'ai reçu et lu avec un vif regret la lettre que vous venez d'écrire pour refuser le gouvernement de la Banque de France. Vous avez par votre esprit, votre courage, votre bon sens, rendu au pays de notables services dans les graves circonstances que nous avons traversées. Vous avez surtout géré les finances avec infiniment de prudence et maintenu le crédit pendant les horreurs d'un long siège. Vous appeler au gouvernement de la Banque, n'était donc pas une faveur, mais un acte de justice et de bonne administration. Vous aimez mieux rentrer sur les bancs de l'Assemblée nationale : je respecte votre résolution; mais, j'espère qu'après un repos qui vous est dû, vous pourrez rendre encore au pays de nouveaux et importants services.

« Recevez la nouvelle assurance de ma très-grande estime et de ma sincère amitié.

« A. THIERS. »

On vient d'apprendre avec plaisir la nouvelle du départ des Prussiens de Rouen, et l'évacua-

tion prochaine des garnisons allemandes de la Seine, de la Seine Inférieure et de la Somme, qui se replieraient sur Metz.

La garde royale, qui tenait garnison à Saint-Denis, a été relevée par deux régiments d'infanterie prussienne.

D'ici à peu, un régiment d'infanterie française doit aller remplacer définitivement la garnison allemande.

A cette même date, le citoyen Jules Mabias, délégué du gouvernement français à Saint-Denis, doit laisser ses fonctions à un sous-préfet proposé par M. Lambrecht au chef du pouvoir exécutif.

Le chiffre de l'emprunt n'est pas définitivement arrêté. Deux tendances contraires se sont manifestées dans les conseils du gouvernement. Les uns voudraient borner l'emprunt public à la somme de deux milliards et recourir encore au crédit de la Banque de France, jusqu'à concurrence de 4 à 500 millions. Les autres, au contraire, pensent qu'à tout faire que d'emprunter, il est préférable de demander toutes les ressources dont on a besoin au crédit public.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Voici les renseignements que nous recueillons sur les candidatures déjà posées ou qui pourront être posées.

Alpes (Basses-). — M. de la Guéronnière, ancien ambassadeur en Turquie, se mettrait sur les rangs.

Alpes (Hautes-). — M. Clément Duvernois, le dernier ministre du commerce de l'empire, qui s'était retiré de la vie politique depuis le 4 septembre, se présente dans ce département.

Alpes-Maritimes. — On prétend que M. Haussmann, l'ancien préfet de la Seine, y poserait sa candidature en même temps qu'à Paris.

Bouches-du-Rhône. — Aucune indication précise encore. *Paris-Journal* prétend que M. Edmond About sollicitera les suffrages des Marseillais.

Cher. — M. Ernest Duvergier de Hauranne vient d'adresser aux électeurs du Cher une profession de foi où il affirme ses principes unitaires et son adhésion à la forme républicaine, dans le sens des idées et de la politique de M. Thiers.

Corse. — La Corse n'a aucun député à élire; mais on prétend que M. Galoni d'Istria doit donner sa démission pour faire place à un Bonaparte ou à un bonapartiste quelconque, M. Rouher, par exemple, si le prince Napoléon ne se présente pas lui-même.

Dordogne. — M. Magne, quoique l'un des derniers ministres de l'empire, se décide, dit-on, à descendre dans la lice.

Gironde. — La Gironde a quatre députés à élire. On assure que MM. de Bouville, ancien préfet, de Forcade La Roquette et Chaix d'Est-Ange vont se présenter. M. le baron Jérôme-David compléterait la liste; mais il est très-malade; il aurait été atteint, dit-on, d'un attaque d'apoplexie, et dans ce cas ce serait M. Rouher qui se porterait. M. Rouher est libre-échangiste et il viendrait faire échec sur cette question à MM. Thiers et Pouyer-Quertier.

Le journal la *Tribune* portera M. Fourcaud,

maire de Bordeaux, M. Simiot, son premier adjoint et M. Gambetta.

Gers. — M. Granier de Cassagnac. Election assurée, comme d'habitude.

Lot-et-Garonne. — Un député à élire. Les républicains d'Agen ont choisi comme candidat M. Faye, avocat à Marmande.

Seine. — M. Guyot-Montpayroux se présente, dit-on, à Paris. Est-ce qu'il ne croirait plus pouvoir compter sur les électeurs de Brioude?

On parle aussi de M. Pinard.

Dans une lettre adressée à l'*Opinion nationale*, le général Urich, le défenseur de Strasbourg, annonce également qu'il pose sa candidature.

Seine-Inférieure. — M. Raoul Duval, M. Vauquier du Traversain et le colonel Robert, membre du conseil général de Fécamp.

Seine-et-Oise. — Le parti républicain met en avant les noms de MM. Edmond Scherer, rédacteur du *Temps*, Labélonne, Paul de Jouvencel et Desmarest.

M. Jeanti, directeur de la *France*, se présente aussi dans ce département.

Somme. — On parle de M. A. Dauphin, maire d'Amiens, préfet de la Somme par intérim, et de M. Wolfran-Mollet, président de la Chambre de commerce.

Vienne. — Sont en présence : le général de Ladmirault et le baron de Soubeyran.

L'EUROPE COMMUNISTE.

Enfin l'Europe s'émeut, l'Europe s'est émue. Dieu veuille qu'il ne soit pas, pour elle aussi, trop tard.

A Londres, la Commune de Paris est exaltée, proposée en exemple. Le peuple doit s'approprier pour un prochain et formidable soulèvement.

En Suisse, le massacre, l'incendie trouvent des apologistes. Les *Zurichois* n'ont pas assez d'enthousiasme pour ces procédés humanitaires. Eh bien! qu'ils en tâtent.

En Allemagne, même folie furieuse. D'après le journal le *Soir* :

« En Allemagne, le *Volkstaat*, organe du parti socialiste, qui paraît à Leipzig, sous les auspices de MM. Liebnicht et Beleel, députés au Reichstag, ne craint pas de publier ce qui suit :

« Nous sommes et nous nous déclarons solidaires avec la Commune, et nous sommes prêts à soutenir à tout instant et contre chacun les actes de la Commune. »

Suivant les indications du même journal, il n'existait en Belgique que quatre organes communs il y a six mois. Aujourd'hui il y en a seize.

Londres, Berlin, Genève, Bâle. Voilà encore une fois les quatre points cardinaux du communisme.

UNE IDÉE BIZARRE.

Le *Courrier du Havre* se préoccupe de la question de la répression des insurgés de Paris. Il fait différentes distinctions entre les hommes qui ont pris part à l'insurrection : il demande l'exil contre les hommes qui, sans exercer d'autorité, ont servi de soldats à la Commune; mais il prévoit le danger de la rentrée clandestine des individus exilés. Voici comment il s'explique à ce sujet :

« Il y aurait des précautions à prendre contre

la rentrée *subreptice* de ces condamnés. Il ne faudrait pas que, sortis par une frontière, ils pussent rentrer par une autre. La garantie du passe-port actuel est tout-à-fait illusoire. Même perfectionné, avec le concours de la photographie et du casier judiciaire, le passe-port pourra toujours être usurpé ou éludé. Il faut contre les coupables une garantie plus réelle; il faut que la rentrée en France leur soit rendue impossible et qu'ils portent avec eux le certificat *indélébile* de leur culpabilité.

« Or nous avons en France plus de cent mille individus, tous parfaitement honorables et honorés qui, de leur plein gré, sans y être aucunement forcés, pour leur plaisir et même à leurs frais, ont fait exécuter sur diverses parties de leur corps des tatouages la plupart du temps grotesques. Qui empêcherait que l'homme condamné pour participation de guerre anti-sociale, reçût sur une partie peu ou pas du tout apparente de son corps (le revers de la main ou l'avant-bras) un tatouage indélébile, portant simplement le numéro d'ordre de sa condamnation, quatre ou cinq chiffres au plus? Cela ne nuirait pas à sa réputation, cela ne le désignerait pas à la réprobation des passants; mais cela servirait toujours comme moyen de constatation judiciaire.

« Nous sommes contre les mesures de colère, de vengeance, de cruauté; mais nous sommes pour les mesures de précaution. Si Delescluze vivait encore, nous lui dirions volontiers : « Vis encore, et que ta vie te soit un remords pire que la mort même. » Mais nous voudrions que l'on prit à son égard une mesure qui rendît à jamais impossible le retour du pouvoir odieux qu'il a exercé pendant ces deux derniers mois.

« Or, en fait de mesures de précaution, nous n'en trouvons pas de plus bénigne à la fois et de plus efficace que celle que nous venons d'indiquer. »

LES MISÈRES DE L'OCCUPATION PRUSSienne.

On lit dans la *France* :

Paris, 10 juin.

Monsieur et cher confrère,

Je viens dénoncer, par la voie de la presse, des abus criants et qu'il est temps de faire cesser, en exigeant que l'occupation allemande dans les départements encore aux mains de l'ennemi soit une occupation pacifique et non une pratique de l'état de guerre, maintenant bien terminée.

Je viens de parcourir tout le département de l'Aisne, et j'y ai été témoin des exigences les plus exorbitantes de la part de nos envahisseurs.

Il y a huit jours, une division soutenue par de l'artillerie et de la cavalerie arrivait à Château-Thierry. Au lieu de se contenter des billets de logements délivrés par la mairie, les soldats envahissent les maisons qui leur conviennent ou que leur désignent les fourriers, absolument comme au temps de l'invasion, expulsent les habitants et y vivent à leur guise.

A Neuilly-Saint-Front, avant de s'éloigner, les officiers de la garnison allemande, qui s'y trouvait depuis trois mois, veulent laisser un souvenir aux habitants. Ils se grisent dans un repas de

corps, se répandent par les rues, insultent et maltraitent les femmes, sabrent les hommes qui veulent s'opposer à ces excès.

A Laon, le général de Bernakew arrive vendredi dernier. On l'envoie avec billet de logement chez M. B..., conseiller de préfecture. A peine entré, sa première parole est celle-ci :

— Monsieur, je traite ce soir mon corps d'officiers. Il me faut votre salle à manger, le linge, les cristaux nécessaires pour un repas de vingt-cinq couverts. J'espère aussi que vous mettrez votre cuisine à la disposition de mon chef...

Enfin, un officier envoyé avec billet de logement chez M. B..., juge, fait une scène à Mme B..., à propos de la chambre qu'on lui a donnée et qu'il ne trouve pas confortable. M. le procureur de la République, en visite chez son collègue, veut intervenir pour mettre un terme aux propos malsonnants de cet officier; on l'arrête et on l'envoie au poste de police, où il a dû passer la nuit.

J'ignore si le gouvernement français connaît tous ces actes; pour le cas où il les ignorerait, je crois de mon devoir de les lui dénoncer dans votre honorable journal.

Veillez, Monsieur et cher confrère, etc.
Votre dévoué, P. SAINTINES.

Le Monde a tracé une esquisse intéressante des deux fils de Louis-Philippe, élus représentants du peuple :

« Le duc d'Aumale ne paraît pas vieilli. Il a toujours les yeux bleus et brillants, la barbiche blonde et l'allure un peu soldatesque qu'il a prise en Afrique et dans ses campagnes. Le prince ne boite pas, mais plusieurs chutes de cheval ont donné à sa démarche, et en dépit de l'assurance que respire toute sa personne, quelque chose d'un peu chancelant. Son regard est décidé, mais plein de douceur; ses cheveux ras et sa barbiche lui donnent l'aspect d'un officier de sa chère armée française, dans laquelle il réclamait au 4 septembre son grade de général de division.

« Le prince de Joinville est un peu voûté; ses cheveux commencent à blanchir, et il s'appuie presque toujours sur une canne. Il a supporté l'exil avec moins de résignation que les autres princes, mais il se dit rajeuni en se retrouvant à Versailles, libre enfin de fouler le sol de France et d'y revoir ses amis. Ces sentiments se trahissent par l'éclat de son regard et l'expression joyeuse qui éclaire sa figure, assombrie d'ordinaire par les souvenirs. La surdité du prince s'est aggravée dans l'exil, et la conversation ne peut avoir lieu avec lui que sur un ton très-élevé.

« Les deux princes ont charmé toutes les personnes qui les ont vus, par leur simplicité, la cordialité de leur accueil et leur gaieté toute française. »

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

Un grand travail est, en ce moment, à l'étude au ministère de l'intérieur. Il s'agit, à la fois, de remanier les cadres préfectoraux et de classer différemment les préfetures.

Actuellement, les préfetures sont divisées en trois classes; il y en aurait quatre à l'avenir.

Les préfets actuellement en place sont payés à raison de 20, 30 et 40,000 fr. par an.

En vertu du nouveau projet, ils seraient payés : quatrième classe, 15,000 fr.; troisième classe, 20,000 fr.; deuxième classe, 25,000 fr.; première classe, 30,000 fr.

Il y a quelques centaines de 1,000 fr. à économiser de la sorte.

Le nombre des préfetures ne serait pas augmenté; celui des sous-préfetures sera, ainsi qu'il a été dit, quelque peu amoindri.

— Il est question d'une réforme postale européenne.

Le bureau général des postes allemandes a pris l'initiative d'une conférence postale, à Berlin, à laquelle tous les gouvernements se sont engagés à assister.

On y traitera de l'organisation des tarifs, et tout particulièrement d'une simplification relative aux envois d'argent, aux paquets, etc., etc.

Il y serait également proposé l'établissement

d'un tarif général pour les lettres et l'échange international.

Ceci est une idée française qui a déjà, en partie, été mise à exécution avec l'Angleterre.

— Le Journal des Débats, en quête d'asile pour les administrations qui ont perdu le leur, propose de reprendre un projet étudié depuis longtemps et qui consisterait à installer dans les vastes bâtiments des Invalides plusieurs de nos grands services publics. L'hôtel des Invalides est, sans contredit, beaucoup trop grand pour les pensionnaires qui l'habitent; leur nombre diminue de jour en jour, et grâce aux nouvelles lois sur les retraites, les militaires préfèrent jouir de leurs pensions dans leur pays.

Les invalides actuellement à l'hôtel pourraient facilement être installés en province où ils se trouveraient dans des conditions hygiéniques plus favorables.

— L'amiral Pothuau, ministre de la marine, vient d'adresser aux commandants de nos grands arsenaux maritimes une circulaire où il est dit que le gouvernement verrait avec peine la mauvaise habitude, prise depuis longtemps, d'employer dans nos ports un grand nombre d'ouvriers venus de l'étranger, se perpétuer davantage.

Il recommande spécialement de donner avant tout du travail aux ouvriers justifiant de leur qualité de Français.

— Les incendies des magasins de nouveautés de Paris sont, paraît-il, des œuvres de vengeance de quelques employés qui se sont offerts à la Commune pour remplir l'emploi d'incendiaire. Trois jeunes gens ayant appartenu autrefois à la maison de Pygmalion sont cités comme ayant mis le feu dans ces magasins. Un nommé Rote, commandant d'état-major de la Commune, jadis employé secondaire de cette maison de nouveautés, fusillé le 26 mai sur la barricade de l'hôtel-de-Ville, est reconnu pour avoir dirigé les préparatifs d'incendie.

— On fait des fouilles tous les jours dans les débris du ministère des finances. Hier, sur les indications du caissier-payeur, on a trouvé un lingot d'argenterie important; on espère en découvrir plusieurs encore, car le caissier principal avait caché avant son départ pour Versailles un lot considérable d'argenterie.

— Une seule église a été incendiée par les sauvages de la Commune, c'est celle de Bercy.

Pendant la journée du jeudi, des gardes fédérés, commandés par un lieutenant, entrèrent dans cette église, firent un tas énorme, au milieu de la nef, de toutes les chaises et de tous les bancs, arrosèrent de pétrole le maître-autel, la chaire, les boiseries, et puis après s'être approprié tous les objets précieux, ils allumèrent l'incendie.

Tout a brûlé. Il ne reste que les quatre murs, et encore il faudra les jeter à terre, car il n'offrent aucune solidité. Le clocher s'est effondré, et les trois cloches qu'il renfermait ont été fondues par l'ardeur de l'incendie.

L'église de Bercy était toute moderne; elle avait été construite sous la Restauration et n'avait pas, au point de vue artistique, une grande valeur. Il y avait cependant un fronton supporté par quatre colonnes d'ordre toscan, qui n'était pas sans mérite. Parmi ses richesses artistiques se trouvait un tableau de Lebrun qui a dû être la proie des flammes.

Nous ignorons malheureusement si les incendiaires ont été fusillés. On nous a dit dans le quartier qu'au nombre de ces misérables se trouvait le suisse de l'église, devenu le plus implacable des communards, et que celui-ci avait été passé par les armes. C'est lui qui, espérant avoir la vie sauve, a donné tous les détails relatifs au pillage de l'église; et comme on lui demandait ce qu'ils avaient fait de ces objets, il répondit :

« Dame! monsieur, nous les gardions; c'étaient nos petits bénéfices. »

— Voici un fait assez curieux : M. Grévy habite à Versailles dans les appartements de Louis XIV, de sorte que le président républicain a reçu la visite des deux princes de la maison de Bourbon dans les appartements de leur aïeul.

Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, occupe les petits appartements de Louis XIV.

Le baron de Larcy, ministre des travaux publics occupe les appartements de Mme Dubarry.

Le ministre du commerce, le républicain Victor Lefranc, habite les appartements de Mme de Maintenon.

L'histoire se livre à de singuliers contrastes.

— Il ne faut jurer de rien !

C'était quelques jours avant le 4 septembre; la gauche venait d'arracher à la Chambre l'ordre de constituer la garde nationale et d'armer tous les Parisiens.

Au moment où cet ordre funeste parvint à la place Vendôme, le chef d'état-major de la garde nationale s'écria :

« J'armerai, parce que telle est la loi; mais ce n'est pas moi qui me chargerai de désarmer. »

Et immédiatement il envoya sa démission.

Le chef d'état-major s'appelait alors le général Borel.

Et c'est le général Borel, chef d'état-major du maréchal Mac-Mahon, qui vient de désarmer la garde nationale.

— Une personne qui revient de Luxembourg nous dit que Victor Hugo se trouve actuellement dans cette ville. Il est logé dans une maison qui, par un singulier hasard, est située vis-à-vis de celle habitée par le maréchal Bazaine. Ces deux personnages, qui ne sont pas plus proscrits l'un que l'autre, mais qui ne se soucient pas de rester en France, peuvent donc s'envoyer de leurs fenêtres leurs compliments de condoléance.

(Journal de Liège.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens d'assister à une fête de famille bien touchante; et, sous l'impression du bonheur que j'en ai ressenti, je vous adresse ces quelques lignes.

L'Hospice général de Saumur avait revêtu ses habits de fête; vieillards et malades semblaient avoir oublié, les uns leurs souffrances, les autres leurs années, pour aller s'agenouiller aux pieds de leur évêque et avoir sa bénédiction. Les enfants de l'Hospice, qui faisaient leur première communion le mardi 13 juin, devaient recevoir la confirmation avec ceux des paroisses de la ville et des communes voisines. Mais M. l'Aumônier ayant fait connaître à M^r Freppel que plusieurs jeunes enfants infirmes ou malades ne pourraient pas profiter du même bonheur, le bon prélat, toujours prêt à se mettre à la disposition de ceux qui souffrent, prit spontanément l'engagement de venir les confirmer à l'Hospice même, au lieu de se borner à une simple visite. Aussi, MM. les Administrateurs, à cette nouvelle, se firent-ils un devoir de se réunir à leurs chers protégés, donnant ainsi par leur présence plus de solennité à cette fête, heureux d'ailleurs de pouvoir présenter, en cette circonstance, leurs hommages à M^r Freppel. Vous dire combien tout le personnel de l'Hospice me paraissait fier, serait difficile; mais je vous assure que tous étaient heureux.

A son arrivée, Monseigneur a été reçu par la Commission administrative, ayant à sa tête M. Paul Ratouis, par M. l'Aumônier, les dames religieuses entourées des malades, des vieillards et des enfants. On n'avait pas oublié que M^r Freppel, en venant à Saumur pour la première fois, avait voulu donner aux pauvres de l'Hospice les prémices de ses bénédictions. Reconnaissante de ce témoignage de sympathie, l'Administration pria Monseigneur de vouloir bien signer le registre qui en faisait mention. Le digne prélat le fit avec empressement, et se rendit ensuite à la chapelle pour administrer la confirmation.

Avant la cérémonie, Monseigneur expliqua les avantages de ce sacrement et des dons du Saint-Esprit, parla surtout du don de force qui soutient dans toutes les adversités de la vie, que ceux qui sont jeunes ne peuvent encore bien apprécier, mais qu'ils seront heureux de posséder lorsque, par leur âge et leurs relations dans le monde, ils auront à combattre tous les jours contre le mal.

L'allocution terminée, les enfants s'avancèrent, recueillis; on eût dit qu'ils comprenaient toute l'importance de l'acte qui allait s'accomplir. L'un d'eux, âgé de 12 ou 13 ans, ne pouvait marcher; ses jambes paralysées ne lui permettaient pas de se rendre au pied de l'autel. Un jeune homme le prend et le présente à Monseigneur. L'enfant pa-

raissait triomphant. Trois vieillards qui n'avaient pas encore reçu le sacrement vinrent clore la cérémonie.

En quittant la chapelle, Monseigneur a bien voulu se rendre auprès des religieuses chargées du soin de l'établissement. Il fut conduit dans la salle de réunion de ces dames, où les honneurs lui ont été faits par M^{me} la Supérieure. Monseigneur prit place dans un fauteuil qui lui avait été préparé, entouré de MM. les membres de l'Administration et des ecclésiastiques qui l'accompagnaient. C'est là que les jeunes enfants entonnèrent un chant en l'honneur du bon évêque qui s'était montré si bienveillant pour eux. Avant les quitter, Monseigneur leur adressa de ces conseils qu'il sait si bien donner. Il leur montra ces bonnes religieuses qui se dévouent pour eux, les invitant à les prendre pour modèles et à imiter leurs vertus.

Puis, se tournant vers MM. les Administrateurs : « Aimez, dit-il aux enfants, aimez ces bons Messieurs qui vous adoptent comme leurs enfants, qui sont les représentants de vos familles sur la terre; faites qu'ils aient la consolation, lorsque vous serez dans le monde, d'apprendre que vous avez profité des bons exemples qu'ils vous ont fait donner et qu'ils vous donnent eux-mêmes. » Monseigneur exprima ensuite sa joie de se trouver au milieu de ceux qui souffrent, pour les consoler, cherchant ainsi l'accomplissement de la mission que Dieu a confiée aux pasteurs, dont le but doit être de se montrer ses représentants sur la terre.

Enfin, après avoir donné une dernière fois sa bénédiction, il dut se retirer, emportant les remerciements de tous ceux qui avaient eu le bonheur d'assister à cette fête de famille.

UN ABONNÉ.

Nous apprenons que M. le ministre de la guerre a l'intention de faire mettre prochainement à la disposition des agriculteurs environ 12,000 chevaux ou juments provenant des corps de cavalerie et d'artillerie.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Il n'était bruit dans les couloirs de la Chambre, le 14, que de la décision prise par le ministre des finances, relativement à l'émission du prochain emprunt.

Le ministre, d'accord avec la commission, s'est arrêté définitivement au chiffre de deux milliards. Le mode d'émission adopté a été celui de la Rente 5 0/0 française.

Inutile d'ajouter que les différentes combinaisons d'obligations à lots présentées par diverses influences ont été écartées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

La Grande Agence de publicité, de correspondances politiques et de télégraphie « *Dongrel et Bullier J^{rs}, Place de la Bourse, 35, rue Vivienne, Paris* » vient de reprendre tous ses services comme avant le siège.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE.

Le LUNDI 19 juin 1871, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, au grand hôtel des Voyageurs, à Saumur, rue d'Orléans, tenu par M. et M^{me} CARTREAU, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ledit hôtel.

Il sera vendu :

14 lits complets, 100 draps, quantité de nappes, serviettes, essuie-mains et tabliers, commodes, glaces, pendules, flambeaux, table de salle à manger avec rallonges, fauteuils et chaises garnis, tables de toilette, bureaux, chaises, cheminées prussiennes, fourneau, poêlottes, crinoline et grande quantité de casseroles, poissonnières en cuivre rouge, montres vitrées, porcelaines, cristaux, verrerie, bouteilles et fûts vides et quantité d'autres objets ;
1,500 bouteilles de vins de Champagne, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Sauterne, Chambertin, Chablis, Xérès, Lunel, Grave, Restigny, Bordeaux, Bourgogne, tous de 1865; plus 4 poinçons de vin rouge 1870.

On paiera comptant, plus 5 0/0. (130)

Saumur, imprimerie de P. GODET.